

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le
fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 79, rue de Luxembourg à Esch-sur-Alzette se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) sise au n°79, rue de Luxembourg est l'immeuble de gauche d'un ensemble de trois maisons en bande (TYP). Elle a été érigée vers 1901¹, en même temps que la maison adjacente², tandis que la troisième date de 1912³. À son époque de construction, le propriétaire était l'architecte Paul Flesch (1870-1955). Flesch était venu s'installer à Esch-sur-Alzette en 1900, où il est ensuite nommé premier architecte communal en 1901⁴. Il est très probable qu'il ait conçu les plans de la maison ainsi que ceux de la maison adjacente, appartenant à l'entrepreneur en construction Nicolas Biver-Weinandt (OAT). Dans les tableaux cadastraux de 1905, l'ingénieur et maître de forges Hubert Muller-Tesch est inscrit en tant que propriétaire⁵, bien qu'il habitait, avec la famille de Léon Metz, dans le château Berwart. Il semble donc que la maison ait été conçue, ou, du moins, être devenue peu après sa construction un logement de service pour la forge (SOC). Selon les tableaux cadastraux, en 1907, la propriété passe apparemment aux mains de la Société des forges de Sarrebrück et puis devient propriété de l'ARBED en 1911, lors de la création de celle-ci. D'autres données cadastrales laissent présumer qu'en 1917 la maison appartenait encore aux héritiers de Hubert Muller-Tesch, sans pour autant préciser à quel moment l'ARBED en devient le propriétaire. Dans les années 1980, à la suite de la crise sidérurgique des années 1970, l'ARBED vend la maison à des particuliers, comme c'était le cas pour une très grande partie des immeubles d'habitation en sa possession.

L'immeuble, avec les maisons avoisinantes⁶, est un témoin de l'énorme développement démographique et urbanistique qu'Esch a connu à ce tournant du XIX^e au XX^e siècle, à la suite de l'essor de l'industrialisation. Esch-sur-Alzette obtient d'ailleurs le titre de ville en 1906. L'architecture devient alors plus urbaine, plus représentative et remplit de nouvelles fonctions, telles que notamment celle de maison de service (LHU/SOC). La maison est située à l'est de l'ancien noyau historique. Cet endroit n'a connu que des rares constructions dès le début du XIX^e siècle, mais un important développement est survenu dès la fin du XIX^e siècle, comme en témoigne notamment la maison en question (LHU).

L'immeuble est érigé sur un plan rectangulaire. Il longe la rue de Luxembourg, implanté un peu en arrière, devancé par un jardin et un mur avec grille⁷. À l'arrière, la maison est bordée par un jardin, accessible par la rue Gaston Barbanson, laquelle a été construite entre 1963 et 1967⁸. L'annexe abritant le garage, située à l'arrière du jardin, date de cette époque.

¹ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2412 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1901.

² Idem.

³ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2609 de l'exercice de 1912.

⁴ Pierre Gilbert, Luxembourg, la capitale et ses architectes, 1986, p.172-173

Denis Scuto, Paul Flesch (1870 - 1955) : architecte de la ville et bâtisseur de sa liberté in : 100 Joer Esch : 1906-2006, Ville d'Esch-sur-Alzette, 2006.

⁵ Administration du cadastre et de la topographie, matrices cadastrales des années 1905 et 1938.

⁶ Les villas érigées en face pour les cadres de l'ARBED en 1912 ont également été conçues par les architectes Paul Flesch et Paul Funck (1875-1939). Elles sont aujourd'hui protégées au titre du patrimoine culturel.

⁷ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2983 de l'exercice de 1959. A cette époque la limite par rapport au domaine public a été changée.

⁸ Administration du cadastre et de la topographie, images aériennes des années 1951, 1963 et 1967.

La façade principale, en style historiciste éclectique, caractéristique de cette période de construction, présente des éléments de décoration marquants en pierre naturelle (PDR). Surtout les clés ornementées des baies, les grilles pansues des balcons, la corniche moulurée et les archivoltes des lucarnes sautent à l'œil (AUT/PDR). La maison s'élève sur deux niveaux, reposant sur un niveau de cave semi-enterré et rehaussé par des lucarnes assez marquantes. La façade principale se divise en quatre travées, disposées de manière régulière. Les deux travées de droite sont rapprochées, avec des ouvertures un peu plus étroites. La travée centrale abrite entrée et se démarque notamment par le grand cartouche avec date de construction au-dessus de la porte (AUT/PDR). Cette travée est en outre rehaussée visuellement par des lésènes qui la cadrent et la lucarne dotée d'une décoration un peu plus accentuée. Les autres travées présentent des balcons munis de grilles en ferronnerie richement décoratives, reposant sur des consoles à volutes ornées de petites têtes (AUT/PDR). Les encadrements des ouvertures, également en pierre naturelle, sont travaillés et moulurés, avec des arcs en plein cintre et surbaissés (AUT/PDR). Les clés présentent des rocailles, rinceaux et autres éléments végétaux ainsi que des têtes au premier étage (AUT/PDR). Jusqu'à présent, on ne dispose pas d'informations permettant de déterminer si ces têtes représentent des personnes particulières ou non.

La façade postérieure est moins élaborée que la façade principale, ce qui n'est pas inhabituel pour des façades privées, non visibles par le domaine public. Elle est divisée de manière régulière en trois travées. La travée centrale est légèrement en saillie et abrite l'entrée secondaire ainsi que la cage d'escalier. Les baies présentent des encadrements en pierre de taille, sans éléments décoratifs. La façade latérale droite est adossée à la maison voisine, tandis que la façade latérale gauche est aveugle.

La maison conserve sa structure bâtie historique, tant pour les murs porteurs que pour les divisions horizontales (AUT). Quant aux divisions verticales, elles ont connu certains changements vers le milieu du XX^e siècle (EVO)⁹. Les châssis, en accord avec le style architectural de la façade principale, présentent des petit-bois rectilignes et galbés et sont d'origine (AUT/PDR), tout comme le terrazzo dans le couloir d'entrée (AUT/PDR). Parmi les autres éléments de finition historiques figurent les décorations en stuc sur des plafonds, les portes panneautées en bois avec chambranles, ainsi que les revêtements de sol en bois (AUT/PDR). Certains éléments historiques, légèrement plus récents, datent de la phase de transformation du milieu du XX^e siècle, notamment le revêtement de sol de la cuisine, les meubles de cuisine, ainsi que le parapet avec main-courante en ferronnerie, s'étendant du rez-de-chaussée jusqu'aux combles, tandis que les marches semblent remonter à l'époque de construction (AUT/PDR/EVO).¹⁰ La phase de travaux du milieu du XX^e siècle est bien reconnaissable, mais elle ne masque pas la structure d'origine. Il s'agit d'une strate historique, également caractéristique de son époque, qui fait désormais partie intégrante de l'histoire de l'immeuble (EVO).

La maison, vraisemblablement conçue par Paul Fleisch, est impressionnante par ses éléments décoratifs extérieurs, de même que par ses éléments de finition intérieurs. Elle témoigne du style de cette période tout en faisant partie des immeubles illustrant les changements démographiques, sociaux et urbanistiques d'Esch-sur-Alzette à cette époque. Ainsi, d'un point de vue historique, architectural, artistique, artisanal, social et urbanistique, l'immeuble présente un intérêt public justifiant sa protection.

Critères remplis : Authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), œuvre architecturale, artistique ou technique (OAT), histoire sociale ou des cultes (SOC), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO)

⁹ Selon les informations du propriétaire actuel.

¹⁰ Idem.

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 79, rue de Luxembourg à Esch-sur-Alzette (no cadastral 880/16811).

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Christine Muller, Claude Cledes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 22 avril 2026